Loire Forez Agglomération (LFA) (Siren : 200065886)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Montbrison
Arrondissement	Montbrison
Département	Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/09/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Alain BERTHEAS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	17 BOULEVARD DE LA PREFECTURE CS 30211
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	42605 MONTBRISON
Téléphone	04 26 54 70 00
Fax	04 26 54 70 01
Courriel	agglomeration@loireforez.fr + agnespitaval@loireforez.fr (directrice)
Site internet	www.loireforez.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	112 038
Densité moyenne	85,25

Périmètre

Nombre total de communes membres : 87

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
42	Ailleux (214200024)	160
42	Apinac (214200065)	427
42	Arthun (214200099)	557
42	Bard (214200123)	682
42	Boën-sur-Lignon (214200198)	3 350
42	Boisset-lès-Montrond (214200206)	1 182
42	Boisset-Saint-Priest (214200214)	1 227
42	Bonson (214200222)	3 869
42	Bussy-Albieux (214200305)	553
42	Cervières (214200347)	129
42	Cezay (214200354)	229
42	Chalain-d'Uzore (214200370)	564
42	Chalain-le-Comtal (214200388)	726
42	Chalmazel-Jeansagnière (200055085)	460
42	Chambles (214200420)	1 019
42	Champdieu (214200461)	1 930
42	Châtelneuf (214200545)	336
42	Chazelles-sur-Lavieu (214200586)	289
42	Chenereilles (214200602)	529
42	Craintilleux (214200750)	1 319
42	Débats-Rivière-d'Orpra (214200842)	158
42	Écotay-l'Olme (214200875)	1 273
42	Essertines-en-Châtelneuf (214200891)	708
42	Estivareilles (214200917)	702
42	Grézieux-le-Fromental (214201055)	226
42	Gumières (214201071)	327
42	La Chamba (214200404)	53
42	La Chambonie (214200453)	45
42	La Chapelle-en-Lafaye (214200503)	113
42	La Côte-en-Couzan (214200727)	70
42	La Tourette (214203127)	583
42	La Valla-sur-Rochefort (214203218)	108
42	Lavieu (214201170)	118
42	Leigneux (214201196)	388
42	Lérigneux (214201212)	147
42	Lézigneux (214201220)	1 762
42	L'Hôpital-le-Grand (214201089)	1 058

42	L'Hôpital-sous-Rochefort (214201097)	112
42	Luriecq (214201261)	1 325
42	Magneux-Haute-Rive (214201303)	568
42	Marcilly-le-Châtel (214201345)	1 432
42	Marcoux (214201360)	760
42	Margerie-Chantagret (214201378)	817
42	Marols (214201402)	418
42	Merle-Leignec (214201428)	327
42	Montarcher (214201469)	69
42	Montbrison (214201477)	16 297
42	Montverdun (214201501)	1 318
42	Mornand-en-Forez (214201519)	481
42	Noirétable (214201592)	1 702
42	Palogneux (214201642)	80
42	Périgneux (214201691)	1 514
42	Pralong (214201790)	878
42	Précieux (214201808)	1 138
42	Roche (214201881)	263
42	Sail-sous-Couzan (214201956)	950
42	Saint-Bonnet-le-Château (214202046)	1 585
42	Saint-Bonnet-le-Courreau (214202053)	705
42	Saint-Cyprien (214202111)	2 515
42	Saint-Didier-sur-Rochefort (214202178)	419
42	Sainte-Agathe-la-Bouteresse (214201972)	1 034
42	Sainte-Foy-Saint-Sulpice (214202210)	529
42	Saint-Étienne-le-Molard (214202194)	1 034
42	Saint-Georges-en-Couzan (214202277)	442
42	Saint-Georges-Haute-Ville (214202285)	1 446
42	Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte (214202350)	339
42	Saint-Jean-la-Vêtre (214202384)	333
42	Saint-Jean-Soleymieux (214202400)	868
42	Saint-Just-en-Bas (214202475)	294
42	Saint-Just-Saint-Rambert (214202798)	15 518
42	Saint-Laurent-Rochefort (214202525)	247
42	Saint-Marcellin-en-Forez (214202566)	4 820
42	Saint-Paul-d'Uzore (214202699)	176
42	Saint-Priest-la-Vêtre (214202780)	152
42	Saint-Romain-le-Puy (214202855)	4 005
42	Saint-Sixte (214202889)	729
42	Saint-Thomas-la-Garde (214202905)	616
42	Sauvain (214202988)	385
42	Savigneux (214202996)	3 507
42	Soleymieux (214203010)	664
42	Sury-le-Comtal (214203044)	6 697
42	Trelins (214203135)	655
42	Unias (214203150)	443
42	Usson-en-Forez (214203184)	1 519
42	Veauchette (214203242)	1 207

42	Verrières-en-Forez (214203283)	774
42	Vêtre-sur-Anzon (200083855)	556

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 42

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif *Arr^ ^eté SPM n° 2010-145 du 4 novembre 2010 a)Assainissement *L'assainissement collectif. Compte tenu de la présence de réseaux unitaires d'assainissement sur le territoire, le transfert de la gestion des réseaux unitaires de collecte des eaux implique la gestion globale des réseaux de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales par la Communauté d'agglomération. L'assainissement collectif est donc défini comme suit : le branchement (boite de raccordement en limite du domaine privé et canalisation de branchement sur la canalisation principale (eaux usées et eaux pluviales); la collecte (réseaux de canalisations d¿eaux usées, d¿eaux pluviales et unitaires permettant le raccordement des branchements), le relevage et le transfert (canalisations ne comportant pas de branchements et permettant l¿acheminement des eaux vers le site de traitement ou de stockage avant rejet dans le milieu naturel); le stockage (bassins et ouvrages de rétention des eaux usées et des eaux pluviales nécessités par l'exercice de la compétence); le traitement des effluents (unités et ouvrages de traitement collectif), et le rejet (canalisations de rejet dans le milieu naturel). Les ouvrages de collecte et de rétention spécifiques aux infrastructures viaires restent à la charge de leurs propriétaires (État, département, communes, SNCF, ASF et autres maîtres d'ouvrages publics ou privé). Il en est de même des ouvrages nécessaires aux opérations d'aménagement (ZAC, PAE, lotissements et permis groupés) réalisées par d'autres aménageurs que la Communauté d'agglomération. Pour cela, la Communauté d¿agglomération assurera les missions suivantes : l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement, des unités de traitement des effluents et de valorisation des boues d¿épuration, et tous équipements nécessaires au bon fonctionnement du service; l¿instruction et la délivrance des autorisations de rejets des effluents ; les études (schémas directeurs, diagnostics, zonages, etc...); la programmation et la réalisation des travaux neufs de réseaux, de construction et de réhabilitation d¿unités de traitement ; l'établissement d¿un règlement de service ; la fixation des redevances, participations et/ou tarifs d¿assainissement ; l'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'aménagement et d'urbanisation nécessitant une extension ou un renforcement de réseaux, d'unités de relevage ou de traitement des effluents à savoir : a) études et définition des prescriptions techniques et administratives; b) le contrôle de la bonne exécution des travaux en cours de chantier et en phase de réception; c) la validation des essais d) l'obtention et la validation des plans de récolement des travaux aux formats prescrits; e) le conseil dans la mise en ¿uvre des garanties; * assainissement non collectif : mise en place et gestion du service public d¿assainissement non collectif (SPANC)*
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales
Services funéraires
- Création, gestion et extension des crématoriums et sites cinéraires *Arrêté SPM n° 2016-005 du 12 janvier 2016 L?article 14 des statuts de la communauté d?agglomération de LOIRE-FOREZ est ainsi complété : f) création et gestion de crématorium*
Sanitaires et social
- Action sociale

Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions
Contrat local de sécurité transports
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Activités péri-scolaires *Arrêté SPM n° 2006-3 du 6 janvier 2005 : Mise en oeuvre d'une politique favorisant l'apprentissage de la natation en temps scolaire (maternelle et primaire), y compris par convention avec des organismes extérieurs au territoire (publics et privés)".*
- Activités culturelles ou socioculturelles
- Activités sportives
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
- Transport scolaire *Compétence incluse dans la compétence "transport urbain"*
- Plans de déplacement urbains
- Délivrance des autorisations d'occupation du sol (Permis de construire...) *modifier les statuts de la Communauté de communes en rajoutant dans le paragraphe 3.7 "Politique du logement et du cadre de vie" la compétence "organisation d?un service "instruction de actes et autorisations d?urbanisme", pour le compte des communes membres dans le cadre d?un conventionnement, en lien avec d?autres collectivités locales ou structures intercommunales"*
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
- Parcs de stationnement
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Infrastructures
- Eclairage public
Autres

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- NTIC (Internet, câble...)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres *Espace : Pays du Forez Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage Opérations coordonnées contrat de rivières Eclairage public et maintenance du réseau Fourrière animale Contributions au SDIS*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
42	SYDEMER (200017424)	SM fermé	640 388
42	SM du SCOT du Sud Loire (254202195)	SM fermé	602 633
42	SM à vocation Zain Loire Sud en Rhône-Alpes (254202161)	SM fermé	522 328
42	SM des trois ponts (244200010)	SM fermé	522 328
42	SM du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (254202054)	SM fermé	188 347
63	Syndicat ferroviaire du Livradois-Forez (200028652)	SM fermé	266 639
63	SM d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois Forez (256301243)	SM ouvert	437 204

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)